

Licence professionnelle

Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé :

Gestion, Production et Valorisation

Contrôle Procédés Qualité

REFERENCE : 07AD3911

Contrat de Professionnalisation (CP)**PRESENTATION DE LA FORMATION**

Année universitaire 2020-2021

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>Responsable pédagogique Christine STERN : Tel : 03 80 39 20 20 Jérôme BAYARDON : Tel : 03 80 39 61 02 URF Sciences et Techniques licence-pro.icpcpq@u-bourgogne.fr</p>	<p>Secrétariat Tél : 03 80 39 37 71 formation.continue-sctech@u-bourgogne.fr</p>
DESCRIPTIF DE LA FORMATION	
<p>La licence professionnelle "Contrôle, Procédés, Qualité" offre une spécialisation au niveau (Bac+3) à des étudiants ayant suivi avec succès deux années d'études supérieures à dominante chimie ou biochimie, à des techniciens supérieurs, ou à des titulaires d'un diplôme de premier cycle (L2) ou d'un diplôme équivalent sur ces disciplines. Elle est ouverte à la formation continue et tient compte de l'acquis d'expériences (VAE). La formation peut également être suivie par alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.</p> <p>Mis à part des enseignements dans les domaines de l'analyse, de la valorisation de la matière et du génie chimique, cette formation permet également d'acquérir des connaissances de base de l'entreprise, du droit du travail et des relations humaines. Elle s'efforce de favoriser la compréhension en profondeur des problèmes, de développer l'initiative et les responsabilités.</p> <p>La licence "Contrôle, Procédés, Qualité" est une formation scientifique et expérimentale avec notamment un enseignement de génie et de procédés chimiques en atelier demi-grand. Cette Licence pro offre une solide formation scientifique et professionnalisante au niveau (bac +3) attractive tant au niveau régional que national.</p> <p>Débouchés professionnels</p> <p>Cette formation s'adresse à tous les secteurs d'activités concernés par les sciences chimiques, pharmaceutiques ou cosmétiques, et aux métiers qui vont de l'analyse à la valorisation de la matière. Les compétences apportées permettent aux diplômés de répondre aux offres d'emplois de techniciens supérieurs spécialisés, d'agents de maîtrise ou d'assistant-ingénieurs, en contrôle et assurance qualité, en recherche & développement ou en production.</p> <p>Les secteurs d'activité visés correspondent à tous les secteurs concernés par les sciences chimiques : aéronautique, spatial / alimentaire / armée / armement / automobile / chimie / chimie fine / éco-industrie / électronique / énergie nucléaire / industrie cosmétique / industrie du papier / métallurgie, sidérurgie / parachimie / parfums & arômes / pétrochimie / pharmacie, santé / plasturgie,</p>	

caoutchouc / verre, matériaux de construction / sécurité, environnement / contrôle et analyse ...

OBJECTIFS

Les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) se rapportent au mode d'organisation et aux conditions dans lesquelles les analyses en laboratoire sont planifiées, réalisées, contrôlées, enregistrées et diffusées. Les BPL sont exigées en développement de médicaments à usages humain et vétérinaire, d'arômes, conservateurs et colorants alimentaires, de compléments d'alimentation du bétail, de pesticides agricoles, ou de produits chimiques industriels.

L'objectif de la licence professionnelle "Contrôle, Procédé, Qualité" vise à familiariser le technicien supérieur chimiste aux méthodes de travail BPL & BPF, d'en appréhender l'esprit, les contraintes et les avantages.

PUBLIC

▶ Moins de 26 ans

▶ Demandeurs d'emploi 26 ans et plus, inscrits au Pôle emploi

L'inscription à pôle emploi, n'est pas nécessaire pour les personnes :

- Qui terminent une année de cours dans le cadre de la formation initiale
- Qui terminent un stage professionnel avant l'entrée en formation
- Qui terminent un emploi la veille du jour de formation

▶ Pour les étrangers, une carte de séjour et une autorisation de travail sont nécessaires pour signer un contrat de professionnalisation. Les personnes résidents à l'étranger doivent anticiper leurs démarches auprès de l'ambassade de France pour obtenir ces documents.

DISPOSITIFS

La formation s'adresse aux salariés :

- ▶ Sur plan de formation
- ▶ En période de professionnalisation (salariés en CDI du secteur privé)
- ▶ Dans le cadre du Compte Personnel de formation (CPF)
- ▶ En Congé Individuel de Formation (CIF)
- ▶ A titre individuel

PRE-REQUIS

Cette formation s'adresse aux étudiants ayant suivi avec succès deux années d'études supérieures à dominante chimie, biologie-biochimie ou chimie-biochimie, à des techniciens supérieurs ou à des titulaires d'un diplôme de premier cycle scientifique (L2, DUT, BTS, ...), ou d'un niveau équivalent.

Elle est également accessible :

Par validation d'acquis professionnels et personnel (VAPP)

Par validation des études du supérieur réalisées en France ou à l'étranger (VES)

MODALITES D'ENCADREMENT / FORMATEURS

La formation professionnelle est dispensée par :

- des enseignants chercheurs de l'UFR Sciences et Techniques ou de l'UFR Pharmacie, et dont l'activité de recherche est menée au sein d'un des deux Instituts de recherche de l'Université de Bourgogne (Institut de Chimie Moléculaire – UMR CNRS 6302 ou le laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne – UMR CNRS 6303),
- des enseignants du Lycée Niepce à Chalon s/ Saône,
- des professionnels.

Un grand nombre des enseignants-chercheurs intervenants dans la formation sont également impliqués dans les plateformes technologiques ou des sujets de recherche en relation directe avec le monde industriel.

Les étudiants effectuent un stage en entreprise qui est validé en présence des tuteurs industriels lors d'une soutenance orale. Ainsi, depuis la création de la formation en 2003, plus de 70 entreprises, sociétés ou laboratoires ont accueilli nos stagiaires en stage ou en contrat de professionnalisation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ▶ Durée du contrat : 365 jours
- ▶ Durée de la formation : 455h sur 65 jours de cours (dont examens + 2h de soutenance non facturées)
- ▶ Lieu de la formation : UFR Sciences et Techniques sur le campus universitaire de Dijon
- ▶ Rythme de la formation : Voir calendrier

MOYENS TECHNIQUES

Les cours magistraux et travaux dirigés ont lieu à l'Université de Bourgogne, bâtiment Mirande. Les travaux pratiques sont réalisés dans les salles de TP du Département de Chimie mais également à l'UFR des Sciences de Santé, ou dans l'atelier demi-grand du lycée Niepce à Chalon s/ Saône pour les TP de génie chimique. Les étudiants ont également accès à des moyens analytiques performants et spécialisés utilisés au sein des laboratoires de recherche.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La licence professionnelle est organisée en 4 périodes pour les alternants en contrat de professionnalisation :

- de septembre à décembre : tronc commun (UE1 à UE5, 30 ECTS)
- de janvier à avril (12 ECTS) : entreprise
- de mai-juin : tronc commun (1 semaine sur 2, UE7 et UE8, 12 ECTS) et entreprise de juillet à août

Les enseignements sont organisés en cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.

Plusieurs visites d'entreprises ou de laboratoires d'analyses ont également lieu durant l'année.

Les étudiants réalisent le stage (UE6, 12 ECTS) et le projet tutoré (UE9, 6 ECTS) en milieu industriel.

Les moyens pédagogiques utilisés : prises de notes, photocopiés, documents audio et vidéo (anglais) et internet.

SELECTION PEDAGOGIQUE

- ▶ Dates limites de dépôt des candidatures : **31 mai 2020**
- ▶ Sélection des candidats pour l'entretien : **1 avril et 31 mai 2020**
- ▶ Entretien individuel : 1^{ère} session **mi-avril 2020**, 2^{ème} session **mi-juin 2020**
- ▶ Notification aux candidats : **15 juin 2020**

RECRUTEMENT EN ENTREPRISE

- ▶ Date limite de recrutement en entreprise : Le jour de la rentrée universitaire

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE

Avant d'être sélectionné

- ▶ Demande du dossier de candidature pédagogique : licence-pro.icpcpg@u-bourgogne.fr
- ▶ Envoi du dossier de candidature pédagogique à : L3 Pro ICP - Département de Chimie, 9 Avenue Alain Savary, BP 47870, 21078 Dijon Cedex
- ▶ Recherche active d'une entreprise (sans attendre l'acceptation pédagogique mais sous réserve d'admission définitive)

Après acceptation pédagogique

- ▶ Recherche d'une entreprise avec le parrainage de la licence professionnelle (lettre de recommandation, programme de la formation, fiches formation SEFCA)

Après accord de recrutement par une entreprise (et acceptation pédagogique)

- ▶ Téléchargement du dossier d'inscription administrative : <http://sefca.u-bourgogne.fr> / Infos pratiques / Candidatures et inscriptions / Télécharger votre dossier d'inscription administrative
- ▶ Inscription administrative auprès du SEFCA à la Maison de l'Université
- ▶ Le SEFCA envoie à l'entreprise : un contrat, un devis, un programme et une convention de formation
- ▶ L'entreprise transmet les documents à son OPCA dans les 5 jours suivants le début du contrat

- L'admission effective a lieu le jour de la signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Numéro d'habilitation : 2003 4183

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18/07/2007

Contrôle des connaissances

Il comprend des contrôles continus et des examens terminaux selon les règles de l'Université de Bourgogne. Les épreuves peuvent être écrites et/ou orales.

Chaque Unité d'Enseignement (UE) notée de 0 à 20 est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens.

Une UE est validée et capitalisable lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20 par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits correspondants.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu, à la fois, une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les UE validées sont définitivement acquises.

- Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

REMUNERATION DU SALAIRE (Contrat de Professionnalisation)

16-20ans	21-25ans	26 ans et plus
65%*	80%*	100%* du SMIC ou 85% du minimum conventionnel (ne peut être inférieur au SMIC)

**en pourcentage du SMIC*

PERIODE EN ENTREPRISE ET CONGES

Le titulaire du contrat a droit à 5 semaines de congés qu'il posera au cours de l'année (hors périodes de formation) en concertation avec son employeur.

COMPETENCES ACQUISES

A l'issue de la formation, l'alternant devra avoir acquis l'ensemble des connaissances nécessaires pour exercer sa profession dans les domaines décrits dans la rubrique « débouchés ».

DEBOUCHES

Cette formation s'adresse à tous les secteurs d'activités concernés par les sciences chimiques ou pharmaceutiques, et aux métiers qui vont de l'analyse à la valorisation de la matière.

Les compétences apportées par cette formation permettent aux diplômés de répondre aux offres d'emplois de techniciens supérieurs spécialisés, d'agents de maîtrise ou d'assistant-ingénieurs, en contrôle et assurance qualité, en recherche & développement ou en production.

Les secteurs d'activité visés correspondent à tous les secteurs d'activité concernés par les sciences chimiques (cf rubrique « Descriptif de la formation »).

CALENDRIER DES PUBLICS NON ALTERNANTS

► Etudiants en formation initiale

Le nombre d'heures de formation est différent du calendrier des alternants qui reçoivent des enseignements professionnels complémentaires au programme pédagogique national.

► Stagiaires de formation continue

Les salariés en CIF ont un volume horaire plus important que les alternants pour compenser les apprentissages non acquis en entreprise ou pour recevoir des compléments de formation.

EN SAVOIR PLUS

<http://sefca.u-bourgogne.fr>